

## Pour les mêmes travaux, vous pouvez cumuler plusieurs aides

Figurent dans le tableau ci-dessous **les règles de cumul des aides établies pour les dispositifs nationaux**. Les aides distribuées aux échelles locales sont régies par des règlements spécifiques, notamment en matière de cumul. Reportez-vous aux fiches concernées qui détaillent les principes de mobilisation pour chaque dispositif. Par souci de synthèse, certaines aides sont ici regroupées (collectivités locales, réseau Procivis, dispositifs fiscaux). Leurs modalités d'octroi sont détaillées dans les fiches.

	MaPrimeRénov'	MaPrimeRénov' Parcours Accompagné	MaPrimeRénov' Copropriétés	Eco-PTZ	Primes Coup de Pouce	Dispositifs du réseau Procivis	Aides collectivités locales	Dispositifs fiscaux	Chèque énergie
MaPrimeRénov'			<i>Cumul possible en parties privatives et parties collectives*</i>				<i>Avec un écrêtement de MPR</i>		
MaPrimeRénov' Parcours Accompagné		<i>Rénovation en 2 étapes</i>	<i>Cumul possible en parties privatives et parties collectives**</i>				<i>Avec un écrêtement de MPR Parcours Accompagné</i>		
MaPrimeRénov' Copropriété	<i>Cumul possible en parties privatives et parties collectives*</i>	<i>Cumul possible en parties privatives et parties collectives**</i>							
Eco-PTZ									
Primes Coup de Pouce									
Dispositifs du réseau Procivis									
Aides collectivités locales	<i>Avec un écrêtement de MPR*</i>	<i>Avec un écrêtement de MPR Parcours Accompagné**</i>							
Dispositifs fiscaux									
Chèque énergie									

Sources : ADEME et ONPE – janvier 2024

\*Ecrêtement de MaPrimeRénov' de façon à ce que le montant cumulé des aides ne dépasse pas 90% des travaux pour les propriétaires très modestes, 75% pour les modestes, 60% pour les intermédiaires et 40% pour ceux aux revenus supérieurs.

\*\*Ecrêtement de MaPrimeRénov' Parcours accompagné de façon à ce que le montant cumulé des aides ne dépasse pas 100% pour les propriétaires très modestes, 80% pour les modestes, 60% pour les intermédiaires et 40% pour ceux aux revenus supérieurs.